

PROVITI

L'EXPERTISE DE LA VIGNE À VOS CÔTÉS



VITICULTURE

CALENDRIER DE TRAITEMENT

Je construis mon calendrier de traitement

Les + AVANTAGES

- + Indépendance vis-à-vis de la vente de phytosanitaires.
- + Expertise technique et réglementaire
- + Regard extérieur
- + Gain de temps

La réussite de la protection phytosanitaire a été très variable cette année. Il sera important après les vendanges d'anticiper 2024 en corrigeant ou en améliorant certains points.

Afin de vous accompagner dans la construction de votre prochain calendrier, les conseillers en viticulture de la Chambre d'agriculture vous proposent un service adapté à l'échelle de votre exploitation.

L'innovation est dans notre ADN !
www.bfc.chambres-agriculture.fr/yonne

Je construis mon calendrier de traitement



Les OBJECTIFS

Construire mon **calendrier de traitement**
avec un **appui extérieur**.

M'assurer que je **respecte la réglementation**
et que je suis en cohérence avec mes **exigences
techniques, économiques, organisationnelles** ainsi
qu'aux problématiques du parcellaire



Les MOYENS

Mémo Vigne,
Coût des fournitures,
Base de données phytosanitaires en viticulture



Le CONTENU

- Bilan de la **PROTECTION** de l'année écoulée
- Établissement, par le conseiller,
d'un **CALENDRIER de traitement
personnalisé**.
- Détermination du niveau d'**EXIGENCES
techniques, économiques,
organisationnelles** (ex : pas d'utilisation
de produits classés CMR), **les problématiques
au sein du parcellaire** (ex : vignoble sensible à
l'oïdium)
- Construction à partir de l'État des **STOCKS** de
produits phytosanitaires actuels



Les MODALITÉS



Tous les viticulteurs
de l'Yonne et chefs
de culture



**Conseil
individuel**



**Prestation
ponctuelle**



**A partir
de 90 €**

Nous consulter

Votre interlocuteur

Guillaume MORVAN

Coordinateur de l'équipe viticulture
Conseiller en viticulture
Tél : 06 83 81 90 96
g.morvan@yonne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture
de l'Yonne
14 bis rue Guynemer
CS 50289
89005 AUXERRE



Jun 2024